

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 SEPTEMBRE

DIRECTION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS CANDIDATS CONSERVATEURS.

MM.

- EUGÈNE BERGER, ancien député.
- DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.
- CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.
- FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.
- A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.
- JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.
- TR. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.
- LEONCE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2^e étage.
Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 11 heures du matin, et de midi à 4 heures.
Pour l'arrondissement de Saumur, les bureaux du Comité sont installés rue du Portail-Louis, 52, à Saumur, et sont ouverts de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

La Paix nous donne un précieux renseignement : Elle dit qu'il est assez difficile que le directeur d'une usine à laquelle le gouvernement a fait des commandes, accepte une candidature qui ne soit pas gouvernementale.
Ainsi tout industriel qui fait une fourniture au gouvernement ne peut se présenter à la députation que sous les auspices du ca-

binet. Faute de quoi on lui donne à entendre qu'on ne se gênera pas pour quitter son usine.

On a sans doute la bonté de ne pas le forcer à poser sa candidature; mais, s'il la pose, il faut que ce soit comme candidat non défavorable au gouvernement.

Pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? — C'est là de la candidature officielle.

Mieux encore: c'est de la provocation à ce genre de candidature que la République rougirait de nommer, mais qu'elle pratique sournoisement avec tant de circonstances aggravantes.

Nous apprenons par le *Mémorial de l'Allier* que M. Boulard, député sortant pour le département du Cher, a reçu de M. Henri Brisson la promesse d'un siège de conseiller à la cour de cassation.

Les seuls titres de M. Boulard à une pareille faveur seront d'avoir servi les intérêts de M. Henri Brisson qui, comme on le sait, se présente dans le Cher.

M. Boulard, en effet, est tout dévoué au président actuel du conseil, et il le lui a déjà prouvé par son hostilité contre l'autre Brisson; car il ne faut pas oublier qu'il existe deux Brissons, Henri et Eugène: Eugène est le cousin et le beau-frère de Henri, mais il est en même temps son ennemi acharné, et il lutte de toutes ses forces pour le supplanter dans la vie politique.

Mais Henri a pour lui Boulard.
Si donc M. Boulard parvient à faire élire dans le Cher M. Brisson, il sera récompensé d'une belle place comme il est dit ci-dessus.

Aussi va-t-il faire tout son possible pour arracher les suffrages des électeurs. Sa tâche consiste en somme à se faire un agent de candidature officielle — puisque le président du conseil est le candidat officiel par excellence.

Au reste, ce n'est pas la première fois que M. Henri Brisson met à contribution, dans le Cher, les ressorts de l'administration, et l'on n'a pas oublié comment il fut naguère proclamé conseiller général sans avoir

été loyalement élu, et grâce à certain procédé qui consiste à augmenter après coup le chiffre des suffrages.

Mais, cette fois, les électeurs du Cher surveilleront attentivement le scrutin.

Et nous espérons, en conséquence, que M. Henri Brisson se prépare le superbe échec officiel dont il est si digne.

TÉMOIGNAGES IRRÉCUSABLES

M. Germain, député de l'Ain, qui est un des hommes les plus importants du parti républicain, et dont personne ne conteste la compétence en matière de finances, constatait, il y a une quinzaine de jours, dans sa circulaire aux électeurs de l'Ain, l'exagération des dépenses publiques. Il démontrait, en s'appuyant sur les documents officiels:

Que les dépenses publiques, depuis que les républicains sont au pouvoir, dépassent, chaque année, les recettes de CINQ CENTS MILLIONS;

Et que, chaque année, l'Etat emprunte SIX CENTS MILLIONS environ.

M. Laisant, député radical, s'exprime en ces termes dans la *République radicale*:

« Celui qui eût dit, au lendemain de nos désastres: Dans quelques années, une bande de farceurs et de tripoteurs s'emparera du pouvoir, et sa seule préoccupation sera de disséminer nos troupes aux quatre coins du globe, d'envoyer nos meilleurs soldats mourir un peu partout, de dilapider nos finances, de mettre nos navires hors de service, d'éteindre notre marine à tel point qu'un vaisseau amiral aura toutes les peines du monde à ramener en France le corps du commandant en chef de nos armées de mer.

« Celui qui aurait dit: Dans quinze ans, à l'heure où un conflit éclatera entre cet empire qui s'est fait aux dépens de la France et une autre nation ayant frontières communes avec la France, notre

marine sera partout, hors dans les eaux françaises; nos vaisseaux seront du côté de la Chine, fatigués, désemparés, avec des équipages malades, décimés par la bataille et par le choléra; dans quinze ans, à l'heure où tout Français devra être prêt à dire: présent, les meilleurs seront au loin, et ceux qui restent seront réduits à répondre pour eux: absents.

« Celui qui aurait prédit cette chose folle, eût été traité de fou. Et qu'eût-on fait de celui qui l'eût conseillée?

« Voyez cependant la situation qui a été faite à notre malheureux pays, par le RAMASSIS D'INSENSÉS qui se sont syndiqués depuis plusieurs années pour se livrer à son exploitation! »

L'ALLIANCE CONSERVATRICE

Interrogé sur la signification de sa candidature, l'amiral Dompierre-d'Hornoy a répondu:

« En l'acceptant, je n'ai qu'un but: contribuer de toutes mes forces à l'union de tous les partis conservateurs, faisant abstraction de mes propres idées sur la direction à donner plus tard à la reconstitution du pays, si nous pouvons parvenir à le sauver.

« Pour le moment, il descend rapidement dans un abîme effroyable; il faut absolument que quiconque a en soi le moindre sentiment patriotique se réunisse à nous pour un suprême effort.

« Ce n'est pas le temps des revendications, ni des susceptibilités, ni même des espérances; c'est le moment du combat à outrance.

« Quand la France aura été remise entre les mains de ses légitimes représentants, et j'entends par là ceux qui n'auront d'autres volontés que celle de son bonheur et de son honneur, il sera temps de discuter sur quelle base il faudra reconstituer son gouvernement. »

On ne saurait mieux définir l'alliance conservatrice; on ne saurait en indiquer

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Victime de Saint-Just (Épisode de la Terreur)

PAR M. GASTON DE CINTRÉ

IX L'ÉVASION (Suite)

Il secoua une fois encore plus fortement que jamais le père Jean, pour bien se convaincre que son engourdissement n'était pas joué; puis, détachant à la hâte de sa ceinture les clés qui y appendaient et prenant le paquet qu'il avait apporté, il se précipita promptement, mais avec des précautions soignées à la cellule de M. de Fergenne.
Tout avait marché à souhait, jusqu'ici; mais il restait énormément à faire. En effet, pour parvenir à son but, Brutus devait traverser le long corridor du premier étage, monter l'escalier menant au second et arriver au numéro 57, sans être aperçu ou entendu des autres gardiens.
Ces derniers, dont l'office consistait surtout à passer la nourriture aux détenus et, pour mieux les surveiller, à se promener tout le jour dans les couloirs, ainsi qu'à ouvrir les portes sur un ordre impérieux, pouvaient, au moindre bruit, concevoir

des soupçons, donner l'alarme et faire avorter ainsi toute l'entreprise.

Il est vrai qu'en moment où la République avait le plus droit de compter sur leur zèle, c'est-à-dire, le soir, ils s'amusaient souvent une partie de la nuit en excès.

Le républicain connaissait leurs habitudes et il se flattait, à l'aide d'un peu d'adresse, de faire faillir leur vigilance. Il ne se trompait pas. Il entendit les éclats de rire goguenards des gagnants et les blasphèmes de leurs adversaires malheureux; il passa même tout près de la salle où ils se tenaient, mais parvint pourtant, sans encombre, à la porte du numéro 57.

Respirant à peine, quoique toujours calme, il introduisit doucement la clé dans la serrure, puis tourna deux fois. Le père cria un peu et la porte livra enfin passage au frère de Colin.

Le noble prisonnier sommeillait quand Brutus entra.

— Que me veut-on encore, mon ami? demandait-il avec douceur. Je croyais que ce n'était que demain...

— Tiens, lis ceci, répondit brusquement le jeune patriote, et dépêche-toi, car le temps presse. En même temps, il leva sa lanterne à la hauteur du visage du comte et attendit avec anxiété que le condamné eût fini.

— N'est-ce pas un rêve? fit M. de Fergenne

lorsqu'il eût parcouru le billet du docteur, dites, mon ami, suis-je bien éveillé?

— Voyons, citoyen-comte, pas de phrases, murmura Brutus avec l'impatience d'un avare qui guette un trésor; hâtons-nous, si nous ne voulons pas être surpris.

M. de Fergenne ne répondit rien. Trop ému, trop troublé pour pouvoir se rendre compte d'un bonheur si inattendu, il passa avec précipitation les vêtements de prolétaire que le prévoyant Gervais lui envoyait, endossa, non sans quelque répugnance assez compréhensible, du reste, l'affreuse carmagnole des exaltés de la Révolution, et acheva cette toilette toute républicaine en s'affublant de l'ignoble bonnet phrygien de rigueur.

Tout cela s'était exécuté en silence; les deux personnages étaient suffisamment préoccupés pour avoir le loisir de parler. M. de Fergenne dit pourtant à la fin:

— Si je parais si heureux, mon ami, de pouvoir m'échapper d'ici, ce n'est point par crainte de la mort; non, mais j'ai une famille que j'aime, une femme et un enfant qui m'attachent à la vie.

— Que m'importe? se dit Brutus; donne-moi mes écus, et pends-toi après si tu veux.

Sur le point de quitter sa froide cellule, M. de Fergenne s'arrêta:

— Quel est ce bruit? demanda-t-il à son libérateur.

— Ce sont des patriotes qui font du vacarme, selon leur habitude, sans savoir pourquoi, répondit Brutus, que ces lenteurs mettaient sur des épines et qui tremblait, non de pouvoir sauver le comte, mais de voir lui échapper les beaux écus attachés à sa délivrance.

— Écoutez, mon ami, continua le gentilhomme avec résolution, s'il y a quelque danger pour vous à me laisser évader, je resterai prisonnier; je ne veux compromettre personne en me sauvant.

— Non, mille diables! non, te dis-je, grommela sourdement Brutus, que la magnanimité du condamné mettait à la torture; non, encore une fois, pourvu que tu sois plus presté. Nous devrions déjà être hors d'ici. D'ailleurs, je ne te sauve pas gratis.

— Ah! le docteur vous a promis... s'écria d'un ton étrange M. de Fergenne, qui s'expliquait enfin le dévouement fabuleux du sans-culotte... Fort bien, je l'approuve: combien a-t-il dit?

Un combat terrible se livra dans l'esprit de Brutus. Il pouvait d'un mot doubler, tripler, quadrupler la bienheureuse somme; et, d'autre part, il craignait les reproches et les sarcasmes de Gervais: il faut le dire à sa louange, cette dernière considération l'emporta.

— Ne déshonorons pas la République, dit-il

la nécessité avec une précision plus éloquent.

Chronique générale.

La semaine dernière, M. Brisson, président du Conseil, prononçait, assisté de M. Allain-Targé, son collègue à l'intérieur, un grand discours politique. C'était le programme électoral du Cabinet. Or, lundi, M. Allain-Targé prononçait un autre discours qui ne ressemble point à celui de son chef. Bornons-nous à relever une contradiction :

M. Brisson condamnait comme inopportune la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; M. Allain-Targé prône aujourd'hui cette séparation ; il y voit la cessation des querelles religieuses. Les ministres ne pourraient-ils se mettre d'accord ! Pourquoi se contredire à si brève échéance ? M. Brisson veut-il se faire absoudre des foudres radicales lancées par la Justice ? Ou bien M. Allain-Targé fait-il de l'opposition au président du Conseil sur une question de cette importance ?

Le cabinet Brisson fait de la politique intérieure comme M. Ferry faisait de la politique extérieure, au hasard des événements ; il ne sait ni ce qu'il veut, ni où il va, et laisse le gouvernement tourner à l'avenant. Le flot révolutionnaire emporte le navire de l'Etat vers l'abîme du radicalisme impie. Les électeurs, qui ont au cœur l'amour de la patrie et le respect de ses vieilles traditions nationales et chrétiennes, n'ont qu'une chose à faire : arracher le gouvernement à des mains incapables et le confier à des pilotes plus habiles et plus fermes.

LES MENACES DE M. ALLAIN-TARGÉ

Le compte-rendu, que nous donne la République française, du discours prononcé par M. H. Allain-Targé au Grand-Orient, contient le passage suivant :

« Quant aux monarchistes, a-t-il dit, je suis au courant de leurs menées ; ils s'étonnent et se plaignent de la débilité de ce gouvernement qui ne sévit pas contre eux, qui les laisse produire et distribuer partout toutes les biographies, photographies, les brochures, les journaux qu'ils veulent, pensant que l'électeur est blasé sur ce vieux mode de propagande, estimant même que les populations de l'Ouest ne prendront pas au sérieux cette poignée de perturbateurs. »

« Le gouvernement ne sévirait qu'au cas où l'on voudrait agir par violence. »

A ce moment du discours, un des convives, se levant, s'est écrié :

« Monsieur le ministre, nous descendrions tous dans la rue. »

« Je ne dois permettre à personne, répond M. Allain-Targé, de descendre dans la rue. »

Soyez tranquille, M. le ministre-candidat, ce n'est pas une poignée de perturbateurs que vous trouverez ici devant vous, le 4 octobre prochain ; vous y trouverez devant les urnes une majorité de bons et de braves citoyens,

fièrement en guise de consolation.

Alors, s'adressant au comte, il ajouta tout haut :

— Le docteur m'a promis vingt-cinq mille francs.

— Eh bien ! mon ami, il vous en sera compté trente mille, et quand les temps seront meilleurs, je ne vous oublierai pas.

— Parole de Brutus ! c'est la régence républicaine ahuri, tu es véritable comte, toi, et je m'estime vraiment heureux de pouvoir te sauver la vie.

Les deux hommes sortirent du cachot.

— Écoutez, mon ami, le bruit approche.

— Ce n'est rien, citoyen... comte, tu... vous n'avez rien à craindre, balbutia Brutus, pour se donner du cœur ; car il en avait plus besoin que M. de Fergenne.

Mais, cette fois, le bruit venait d'autre part que des guichetiers. Des coups nombreux et violents résonnèrent sur la porte de la prison. Brutus frissonnait de la tête aux pieds ; il croyait tout perdu.

Le comte demeurait impassible.

— Cache-toi là, lui cria le républicain, pâle d'effroi, en lui indiquant la geôle... J'ouvrirai.

Des imprécations horribles et des cris de mort se joignaient à cet infernal tapage.

On frappait toujours.

Brutus ouvrit machinalement.

Quatre soldats, précédés d'un membre de la

qui vous infligeront, par leurs votes, la leçon que vous et les vôtres méritez si bien.

LE CHEMIN PARCOURU

Supposons qu'en 1875 ou même 1877 un journal conservateur eût accusé les radicaux d'être des « socialistes », tous les journaux de gauche eussent crié à la calomnie. Il y a quelques jours, les feuilles radicales de Paris se sont réunies afin de se concerter en vue des élections de la Seine. Encore n'étaient-ce pas les plus avancées ; il n'y avait là ni la Bataille, ni le Cri du Peuple et autres journaux du même genre. Il y avait, au contraire, la Justice, le Radical, la Lanterne et jusqu'au Rappel. Comment cette réunion s'est-elle intitulée elle-même ? Elle s'est intitulée : « réunion de la presse radicale-socialiste. » Ce simple fait permet de mesurer la descente que nous a fait faire la République. Il est bon qu'il soit mis en lumière et communiqué à ces électeurs des campagnes qui probablement ne sont pas aujourd'hui plus friands de socialisme qu'ils ne l'étaient en 1848.

Le duc et la duchesse de Chartres

A COPENHAGUE.

Les journaux ont annoncé l'arrivée de M^{re} le duc et de M^{me} la duchesse de Chartres ainsi que de toute leur famille à Copenhague.

Voici quelques détails à ce sujet.

A leur arrivée à Fredensborg, ils ont été reçus par le roi et la reine de Danemark entourés de leur famille : le prince royal et la princesse royale, l'empereur et l'impératrice de Russie, le roi de Grèce, le prince et la princesse de Galles, et la duchesse de Cumberland les attendaient à la gare de Fredensborg. Le roi Christian IX a cordialement embrassé M^{re} le duc de Chartres et baisé la main à M^{me} la duchesse de Chartres ; la reine Louise a pressé dans ses bras M^{me} la duchesse de Chartres et sa future belle-fille, la princesse Marie. La bienvenue échangée, ce cortège de souverains s'est mis en marche vers le château de Fredensborg.

Sur tout le parcours de la gare au château, des jeunes filles vêtues de blanc jetaient des bouquets et des fleurs dans les voitures de la cour. La princesse Marie paraissait très-émue de ce gracieux hommage.

Quand les voitures sont arrivées devant la grille du parc, les écoles de Fredensborg, massées le long de la grille, ont chanté en chœur, en agitant des drapeaux danois et français.

M^{re} le duc de Chartres, M^{me} la duchesse de Chartres et leurs enfants, touchés jusqu'aux larmes, ont salué les drapeaux.

L'innombrable foule, qui formait un flot humain de la gare à la grille du parc, n'a cessé de pousser des hurrahs enthousiastes sur le passage du cortège, qui saluait cette foule, heureuse du bonheur de ses princes et lui souriait comme on sourit à un peuple qu'on aime et dont on se voit aimé.

A son entrée au château, le colonel Hos-

police secrète, amenaient une nouvelle victime à Saint-Lazare.

La malheureuse victime était une femme recouverte d'un ample manteau, dont le capuchon abaissé dissimulait jusqu'aux traits.

— Ferme la porte, imbécile ! le peuple n'entre pas ici !... hurla le shire à Brutus.

Celui-ci s'empressa d'obéir. Puis le triste cortège traversa la cour en silence, sans que personne parmi les nouveaux venus remarquât que le vieux Jean manquait à son poste.

— Nous l'avons échappé belle ! souffla le républicain rassuré à l'oreille du gentilhomme. Profitons de la bagarre pour décamper. J'ai assez d'une aussi chaude alerte. Maison Lazare, adieu !

— Suzanne !... Arthur !... je vais donc pouvoir vous embrasser, s'écria le comte en aspirant, tout étourdi, l'air du dehors... Merci, mon Dieu !

(A suivre.)

Dans un magasin de nouveautés :

— Combien ce parapluie ?

— Trente francs.

— C'est cher.

— Comme soie, c'est tout garanti.

— Mais comme parapluie, ça ne se garantit pas.

kjær, chargé du service d'honneur auprès de Son Altesse Royale, est venu prendre les ordres de M^{re} le duc de Chartres.

Puis, M^{re} le duc de Chartres et sa famille ont été conduits dans leurs appartements, au second étage. Cet appartement se compose de cinq pièces ; il est situé à côté de celui de l'empereur de Russie, de l'impératrice et de leurs enfants, qui est un peu moins grand ; les fenêtres donnent sur le parc, qui est planté de hêtres de toute beauté.

Le soir a eu lieu, au château, un grand dîner de gala. Le roi de Danemark donnait le bras à M^{me} la duchesse de Chartres, M^{re} le duc de Chartres à la princesse royale, l'empereur de Russie à la reine Louise, le prince de Galles à l'impératrice de Russie, le roi de Grèce à la princesse de Galles, le prince Waldemar à la princesse Marie d'Orléans. Magnifique service à la française.

Le roi de Danemark, l'empereur de Russie, le roi de Grèce, le prince de Galles et les autres princes étaient en habit noir.

Cette dérogation à l'étiquette de la cour de Russie était un délicat hommage à M^{re} le duc de Chartres, qui ayant été mis par la République française en non activité, ne peut plus porter son uniforme de colonel. Pour faire honneur au prince de Galles, arrivé le matin même de la Suède où depuis quinze jours il chassait l'élan et le cygne, et qui était, comme les princes d'Orléans, nouvel arrivés, — les souverains et princes portaient sur leur habit les insignes de la Jarrettière.

Au dessert, S. M. le roi Christian IX a porté un toast à M^{re} le duc de Chartres et à M^{me} la duchesse de Chartres, puis au prince de Galles.

Après ce toast, la musique royale, massée dans le parc, a exécuté l'hymne : *Good save the prince of Wales* !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 septembre.

Les dispositions du marché sont toujours bonnes et les achats du comptant maintiennent la fermeté des rentes françaises : le 3 0/0 qui vient de détacher son coupon de 0.75 est à 81.25, l'amortissable cote 83.55, le 4 1/2 0/0 109.90.

On cote le Crédit Foncier à 1,325. La hausse de ce titre est assurée par la progression des affaires et des bénéfices.

Les Obligations sont très-bien tenues. Il n'y a pas besoin de s'adresser aux agences de vente qui font payer très-cher et n'offrent aucune garantie. La Foncière 1885 qui n'est libérée que de 40 fr. permet d'économiser facilement les sommes nécessaires pour faire les versements semestriels.

La Banque d'Escompte est à 431.25.

L'action des Méridionaux Italiens est demandée à 693.75.

La Société Générale est très-ferme à 455.

Les nouvelles obligations Ouest-Algérien viennent d'être admises à la cote officielle.

La souscription aux 76,791 obligations des Chemins de fer Portugais s'annonce comme un grand succès.

On offre le Panama à 422.50. Dès l'origine, les Etats-Unis avaient déclaré que si la dépense devait dépasser 600 millions le canal ne pourrait se faire qu'avec le concours de toutes les nations intéressées. On a voulu cacher cette déclaration au public : qu'arrive-t-il ? C'est qu'il devient impossible de trouver de nouveaux capitaux.

En actions de Chemins de fer on cote : Est à 797.50, Nord à 1,582.50, Orléans à 1,340, Ouest à 865.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Un certain nombre de personnes nous ayant exprimé le désir de s'abonner pour un mois seulement, pendant la période électorale, nous acceptons, à partir d'aujourd'hui, des

ABONNEMENTS D'UN MOIS

AU PRIX DE 3 francs.

École de Cavalerie de Saumur.

M. de Lestapis, capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie (non activité), est appelé au 24^e dragons, pour y occuper l'emploi de capitaine instructeur.

M. Domenach de Cellès, capitaine instructeur du 24^e dragons, a été désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

OFFICIERS D'ARTILLERIE.

Par décision du 14 septembre, les officiers dont les noms suivent ont été désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur en qualité d'officiers d'instruction, pendant l'année 1885-1886, savoir :

MM.

Bellanger, lieutenant en 4^e à la 40^e batterie du 27^e régiment.

Gaillard-Bournazel, lieutenant en 4^e à la 41^e batterie du 32^e régiment.

D'Orms de Latency, lieutenant en 4^e à la 41^e batterie du 20^e régiment.

Rougoul, lieutenant en 4^e à la 4^e batterie du 7^e régiment.

Baudier, lieutenant en 4^e à la 3^e batterie du 35^e régiment.

Régnier, lieutenant en 2^e à la 40^e batterie du 29^e régiment.

Batareab, lieutenant en 2^e à la 2^e batterie du 26^e régiment.

Bailly, lieutenant en 2^e à la 2^e batterie du 25^e régiment.

Kreutzberger, lieutenant en 2^e à la 4^e batterie du 5^e régiment.

De Saint-Palle, lieutenant en 2^e à la 8^e batterie du 1^{er} régiment.

Beuchon, lieutenant en 2^e à la 9^e batterie du 34^e régiment.

Malet, lieutenant en 2^e à la 1^{re} batterie du 16^e régiment.

Loyer, lieutenant en 2^e à la 3^e batterie du 2^e régiment.

Payssé, lieutenant en 2^e à la 3^e batterie du 38^e régiment.

Coyral-Lapradelle, lieutenant en 2^e à la 40^e batterie du 21^e régiment.

Winsback, lieutenant en 2^e à la 2^e batterie d'artillerie de forteresse.

De Boutray, sous-lieutenant à la 3^e batterie du 14^e régiment.

Vergès, sous-lieutenant à la 9^e batterie du 9^e régiment.

Reihoré, sous-lieutenant à la 2^e batterie du 18^e régiment.

Le *Moniteur universel* publie, au sujet de notre département, la chronique électorale que voici :

MAINE-ET-LOIRE

« L'union est complète dans le département entre toutes les fractions du parti conservateur. La liste de droite, arrêtée dans la réunion des députés monarchistes et qui comprend, outre les quatre députés royalistes sortants, le comte de Mailé, le comte de Terves, le vicomte de la Bourdonnaye et M. de Soland, les nouveaux candidats M. Berger, Chevalier, Pairé et Marier, est appuyée par tous les journaux conservateurs d'Angers : le *Maine-et-Loire*, l'*Union de l'Ouest*, le *Petit Courrier*, le *Progrès de l'Ouest*, le *Réveil de l'Ouest* et l'*Anjou*. Cette dernière feuille, organe particulier des intérêts catholiques et qui passe pour refléter la pensée de l'évêché, déclarait, il y a quelques jours, catégoriquement :

« Nous engageons tous nos amis à voter pour les candidats de la liste conservatrice. L'abstention serait, dans les circonstances présentes, plus qu'une faute, elle serait un acte coupable. C'est la religion qui se trouve en cause : toute autre considération doit fléchir devant cet intérêt capital. »

« La liste conservatrice a été d'ailleurs très-heureusement composée ; ceux qui y figurent sont connus et estimés dans tout l'Anjou, soit par les nombreux services qu'ils ont rendus dans les assemblées législatives ou départementales, soit par les importantes fonctions qu'ils ont remplies avec distinction dans la magistrature, l'administration, le barreau. Plusieurs des candidats sont à la tête de vastes exploitations agricoles, et les populations des campagnes, au milieu desquels ils vivent et dont ils connaissent les besoins comme les idées, trouveront tout naturel de leur confier la défense de leurs intérêts si gravement compromise par la politique actuelle. »

« Il serait difficile d'en dire autant de la liste adverse ; la confection en a été des plus laborieuses, et non sans laisser des marques profondes de désunion et de mécontentement. »

« A la suite d'un congrès républicain réuni à Angers, le 28 août, le *Patriote de l'Ouest* a publié une première liste comprenant MM. Maillé, Benoist, Bury, député sortant ; Varrailhon, Allain-Targé, Marie-Baudry, Combier et Aubelle ; quelques

Après, la même liste ne portait plus que sept noms au lieu de huit, M. Aubelle ayant décliné la candidature.

Enfin, après de longues et pénibles négociations, le huitième candidat était déterminé; l'Electeur, organe radical, qui mène la campagne contre l'opportunisme, donne le nom, c'est M. Arthur Janvier de la Motte, qui s'était présenté jadis contre le comte de Civrac dans l'arrondissement de Saumur et n'avait réuni qu'un nombre de voix insignifiant. D'ailleurs plusieurs notables du parti républicain qui avaient obtenu au congrès un chiffre important de suffrages, tels que M. Bessonnet 330 voix, M. Bouhier 68, M. Pierdon 63, M. Grimoux 47, etc., avaient refusé toute candidature, malgré de pressantes instances, ne se faisant aucune illusion sur l'insuccès final. C'est ainsi que pour compléter la liste il a fallu recourir au dévouement de M. Arthur Janvier de la Motte, qui au congrès n'avait réuni que 24 voix!

Sauf les trois députés de gauche sortants, les autres noms sont inconnus de la masse des électeurs. Aussi la liste républicaine, si difficilement composée au milieu des tiraillements de toute sorte, se présente dans des conditions d'infériorité manifeste, tandis que les conservateurs, solidement groupés, sont assurés d'une imposante majorité.

LA CANDIDATURE DE M. ALLAIN-TARGÉ.

Le Figaro donne sur les candidats républicains qui se présentent aux prochaines élections dans notre département des renseignements dont nous extrayons les lignes suivantes :

« L'Anjou a jusqu'ici résisté à toutes les tentatives de propagande républicaine. On a vu beau lui envoyer des préfets stylés par Allain-Targé, qui a toujours été consulté sur le choix des fonctionnaires dans Maine-et-Loire, rien n'y a fait. Si les républicains ont eu un instant d'espoir, lors de l'élection de M. Maillé, en 1874, ils n'ont pas tardé à être déçus, car, en 1876, M. Benoist a seul triomphé à Baugé, et M. Maillé n'est revenu à la Chambre qu'après l'invalidation de son concurrent et grâce à une pression qu'il est impossible de nier.

M. Allain-Targé désirerait pourtant bien être élu du département; cela lui rappellerait le temps où, fonctionnaire de l'Empire, il requerrait à Angers contre ses adversaires. A ce moment, il ne parlait pas de proscrire l'enseignement religieux de l'école, et il ne travaillait pas contre la corruption impériale. Dire que si l'Empire avait satisfait son ambition, le gendre de l'académicien Villemain serait aujourd'hui un adversaire foudroyant de la République.

Satellite de Gambetta, il a gravité autour de cet astre jusqu'à sa mort, mais, plus malin que bien d'autres, il a tâché de ne point se compromettre. Prévoyant la dégringolade de Ferry, il a fait sa cour à MM. Brisson et de Freycinet, en évitant cependant de rompre entièrement avec ses anciens amis. Il espérait ainsi obtenir un portefeuille et se rendre acceptable à ses électeurs de Paris. Il a bien le portefeuille, mais, hélas! il n'a plus la confiance de ses mandants.

C'est pourquoi il a sollicité la candidature dans Maine-et-Loire, ajoutant foi aux rapports de son préfet qui lui promet l'écrasement des conservateurs....

En attendant, nous pouvons prédire au préfet de Maine-et-Loire l'échec certain de la liste républicaine. Si le fonctionnaire est peu perspicace, en revanche le comité de Baugé l'est davantage, car il a inscrit Maine-et-Loire parmi les départements opposés.

Le Figaro donne ensuite les noms composant la liste républicaine, dont le ministre de l'intérieur est le plus bel ornement. Voici ce qu'il dit de l'un des candidats, M. Benoist :

« M. Albert Benoist, ancien clerc de notaire, improvisé sous-préfet de Baugé au 4 septembre, ancien adjoint au maire, conseiller général de Baugé. C'est ce député qui avait été perdu il y a deux ans, et que l'on retrouva égaré à Lisbonne. Félicitations aux républicains pour ce choix drôlatique. »

Les huit candidats républicains du département et de l'Electeur, disent dans leur Manifeste électoral :

« Quel remède proposent les adversaires du gouvernement républicain? Le renversement de la République,

« c'est-à-dire le désordre, l'anarchie, la guerre civile. Unis pour l'attaque, légitimistes, orléanistes, bonapartistes s'entredéchireraient le lendemain de leur victoire. Leur triomphe serait la ruine du pays. »

Quel sophisme! et quelle maladresse! Puisque la République est elle-même le « désordre » dans les finances et « l'anarchie » dans le gouvernement (ballotté entre gens qui « se heurtent et se disputent » — voir l'Electeur du dimanche 13 septembre), l'anarchie cessera et l'ordre sera rétabli par le renversement de la République. C'est clair et simple.

Maintenant pourquoi le renversement de la République serait-il « la guerre civile »? Nous avons le droit de demander aux candidats républicains de s'expliquer à ce sujet. Que veulent-ils dire? Cette grosse menace ou cette assertion troublante ne peut avoir qu'un sens : c'est que les républicains, s'ils sont mis en minorité, auront recours aux armes pour se venger du suffrage universel et violenter la volonté du pays. Si ce n'est pas cela, cette menace n'a pas le sens commun; cette façon d'évoquer Croquemitaine est aussi odieuse que ridicule.

Eh! bien, que les électeurs soient parfaitement tranquilles. Quand les conservateurs auront la majorité, il n'y aura pas de guerre civile, parce que, si les républicains mis hors du gouvernement essayaient de regimber contre la loi, on leur prouverait que la loi peut et sait se défendre.

Mais si cette menace de la guerre civile n'est qu'une métaphore, comme celle qui veut montrer les conservateurs « s'entredéchirant au lendemain de leur victoire », l'idée est tout bonnement grotesque. Il sied vraiment à ces huit républicains de signaler des dissentiments parmi les conservateurs. Eh! tournez-vous, de grâce! Ils sont si unis et s'entendent si bien sur ce que doit être le gouvernement du pays!

Entre les candidats que nous présentons, dit le Patriote, « aucun programme commun » et détaillé, aucune idée commune de gouvernement « n'est possible ».

Et l'Electeur : « Trouvez-moi donc une formule, sur laquelle ces hommes puissent se mettre d'accord; » ou « puissent se rencontrer SANS SE HEURTER ET SE DISPUTER. »

Nous demandons que les huit candidats républicains démontrent aux électeurs comment, ne pouvant se mettre d'accord sur aucun programme, ils pourraient ne pas « se disputer » et « s'entredéchirer », au lendemain de leur victoire, à supposer qu'ils fussent victorieux, comme ils ne le seront pas. (Union de l'Ouest.)

L'orage d'aujourd'hui

Au moment où nous mettons sous presse, un orage des plus violents passe sur Saumur. Les éclats du tonnerre, très-rapprochés, sont d'une intensité extraordinaire que nous n'avions pas encore constaté cette année. La foudre a dû tomber très-près de nous à plusieurs reprises. La chaleur est accablante et la pluie tombe, mais peu abondamment.

Tout le monde a pu lire ces lignes au bas de l'affiche des fêtes du Concours agricole de Saumur :

« A 6 heures, banquet du Comice. LES PERSONNES QUI DESIRENT Y ASSISTER pourront se procurer des cartes, huit jours au moins à l'avance, à la Mairie, au prix de 5 fr. »

Voici ce que dit le Patriote à propos du banquet :

« La commission du banquet avait fait disposer au Champ-de-Poire une vaste tente où quatre cents couverts avaient été dressés. Malheureusement (pourquoi ne pas l'avouer?), les prévisions un peu larges des commissaires, de l'un d'eux surtout qui a été le principal organisateur, ne se sont pas entièrement réalisées : cent dix personnes seulement sont venues prendre place sous l'immense tente disposée pour quatre cents.... »

Ainsi, c'est bien entendu : on comptait sur quatre cents convives, chacun pouvant assister au banquet moyennant 5 fr., sans être obligé de présenter en même temps un certificat de républicanisme.

Malgré cela, le correspondant du Patriote, enfourchant le dada de son compère tourangeau, dit que les discours prononcés à cette occasion ne sauraient constituer un racolage électoral.

A entendre nos aimables confrères, qui jamais ne divaguent sottement — non, non, jamais! — si on a parlé politique, c'est

qu'on se trouvait en petit comité (sous républicains, paraît-il); mais s'il y avait eu 400 personnes d'opinions différentes, comme on l'avait espéré, oh! alors, la politique eût été sévèrement exclue de la réunion. Tas de farceurs!

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« La Petite France confirme tout ce que nous avons dit des toasts politiques développés par MM. Combiel et Varailhon, candidats républicains, au Comice agricole de Saumur. Elle ajoute même plusieurs traits, qui font voir que le banquet du Comice a été une vraie réunion électorale, illégale puisqu'elle n'a pas été déclarée comme telle à l'autorité. Mais la petite feuille à M. Wilson ose prétendre que toutes ces manœuvres ne sont pas du « racolage ». MM. Bury, Combiel et Varailhon seraient bien fâchés, cependant, si on leur disait qu'ils n'ont rien fait, dans cette assemblée agricole, pour récolter — ou racoler des voix.

« A propos de la Petite France, nous devons constater que ce petit journal audacieux et menteur n'a nullement rectifié son... mensonge au sujet du vote des conseillers généraux conservateurs pour la mise à l'enquête de la ligne Baugé-Noyant. »

L'HISTOIRE D'APRÈS DANIEL WILSON.

Extrait de la Petite France, journal de M. le gendre du Président de la République :

« Avant 1789, le pays comprenait deux grandes catégories d'habitants : ceux qui étaient nobles et ceux qui ne l'étaient pas. Aux premiers, TOUT; aux autres, RIEN. Les uns, MAÎTRES; les autres, ESCLAVES. »

Et les républicains accusent — fausement d'ailleurs — le père Loriquet d'avoir falsifié l'histoire!

Le petit journal républicain du citoyen Wilson est toujours très-hostile à la municipalité républicaine d'Angers. Voici ce que nous lisons dans ladite feuille :

« ANGERS. — Déplorable incurie. — On se plaint avec raison de la négligence qu'apporte la municipalité dans tous ses rapports avec le public.

« Ce ne sont que récriminations aussi bien de la part du public que de celle des administrations privées.

« Le bien-fondé de ces plaintes ne fera de doute pour personne quand on saura que lundi dernier, au conseil municipal, plusieurs projets d'un sérieux intérêt ont été remis à une séance ultérieure pour être discutés, les rapports n'ayant point été faits à temps. »

RENOI DE LA CLASSE 1880.

Sur les observations présentées par quelques commandants de corps d'armée, le ministre de la guerre a décidé que les chefs de troupes auront un délai de quatre jours, qui ne pourra être dépassé, pour renvoyer les militaires de la classe 1880 participant aux manœuvres d'automne.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers ne partiront dans toutes les régions qu'après les soldats et par les trains du soir. Ne seront pas renvoyés :

- 1° Les militaires envoyés dans une manufacture d'armes pour y faire leur apprentissage;
- 2° Les hommes des compagnies de discipline et des bataillons d'Afrique envoyés dans ces corps par mesure de rigueur;
- 3° Les jeunes soldats qui, après avoir été dispensés à titre provisoire comme soutiens de famille, ont été rayés pour cause d'indignité;
- 4° Les jeunes gens qui avaient été dispensés en vertu de l'article 47 de la loi de 1872 et qui, ayant été appelés à l'activité comme ayant perdu leurs droits à cette dispense, devront terminer un an de présence sous les drapeaux.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale de Saumur se fera entendre dimanche prochain 20 septembre, à 7 heures 1/2 du soir.

- Programme.
- 1. Sur les Remparts, allegro..... TOLLET.
 - 2. Le Jour et la Nuit, fantaisie..... LECOQ.
 - 3. Les Sauterelles, polka pour piston..... GOUCYTES.
 - 4. Le Cœur et la Main, fantaisie.... LECOQ.
 - 5. Les Mousquetaires de la Reine..... HALÉVY.

Le Chef de musique, V. MEYER.

JEU D'INSTRUCTION

- N° 1..... Corneille.
- N° 2..... Gresset.
- N° 3..... Pascal.
- N° 4..... Saint-Rémy.
- N° 5..... Du Lorens.
- N° 6..... La Bruyère.

Les nos 1, 2 et 4 ont été trouvés par la Fleurette des bords de la Loire; par M^{lle} Millie-Christine et M. Népomucène Grindorge.

Le n° 6 est de La Bruyère, et non de Pascal, comme le croit M. Raclon.

Quels sont les auteurs des pensées suivantes?

- 1. Diversité, c'est ma devise.
- 2. Du côté de la barbe est la toute-puissance.
- 3. Le doute est le commencement de la sagesse.
- 4. Le Droit et le Devoir sont deux palmiers, qui ne portent point de fruits s'ils ne croissent à côté l'un de l'autre.
- 5. Dieu, accordez-moi la sagesse, et je vous tiens quitte du reste.
- 6. Dire au revoir, jamais adieu.
- 7. Dieu est ce qui n'a ni commencement, ni fin.

Nous recommandons les *Pâtés de gibiers truffés* (grive, perdreaux, bécassa, caille, alouette, lièvre, etc.) vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 75 et 4 fr. 50 la boîte. — Cette maison va recevoir sous peu de jours les *Pâtés de foies gras* de la maison Louis de Strasbourg, si estimés des amateurs.

Une importante COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la vie humaine et contre les accidents DEMANDE UN DIRECTEUR pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser au bureau du Journal.

IL A ÉTÉ PERDU, sur la route de Loudun, un PETIT CHIEN boule terrier, poil ras, noir zébré de brun, museau noir, répondant au nom de « Frisk ». Avertir au bureau du journal. Récompense.

Nos LECTEURS nous demandent souvent le meilleur des biberons; après renseignements pris auprès des médecins compétents, nous pouvons nous prononcer pour le BIBERON ROBERT flexible à bouchon corne. En propageant ce biberon, nous remplissons un devoir d'humanité, nous entraversons la mortalité infantile, car il est le seul et le meilleur, n'épuisant pas les enfants.

BANDAGES HERNIAIRES

M. Ed. GUITTONNIÈRE, pharmacien-bandagiste et orthopédiste, informe sa clientèle qu'il recevra, de midi à 5 heures, le samedi 19 courant, hôtel de la Paix. Sur demande il se rend à domicile.

Bandages en tous genres, ceintures ventrières pour dames, bas-varices, etc. Prix très-modérés.

BANDAGE CURATIF

On peut lui écrire à Loudun (Vienne), son domicile.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'un saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xiii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,
Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères publiques, En seize lots, Avec faculté de réunir plusieurs lots en un seul,
Le dimanche 27 septembre 1885, à une heure, en la mairie d'Allonnes, et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

LA BELLE FERME DU REDOUE ET SES DÉPENDANCES

Comprendant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation de la ferme du Redouet, sise près le bourg d'Allonnes ; Douze morceaux de terres et vignes ; Et six prés, dont l'un avec pièce d'eau, en face les bâtiments de la ferme du Redouet.
Total des mises à prix : treize mille cent francs, ci. 13,100
Ces immeubles sont situés commune d'Allonnes, près Saumur. Ils dépendent de la faillite de M. Emile RAMBAULT, ancien marchand de rouenneries à Saumur, et sont à vendre en nu-propiété seulement, car ils sont grevés de l'usufruit de M^{me} Clémentine Gallé, veuve de M. Louis Mauriceau, ladite dame âgée de 70 ans, propriétaire, demeurant à Allonnes.
Pour plus amples renseignements, s'adresser : A M^e DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, n° 11, à M^e PINAULT, notaire, et à M. BONNEAU, syndic, rue d'Alsace, à Saumur. (756)

A LOUER

PRÉSENTMENT, Une MAISON, écurie et remise, avec ou sans jardin, située au Marrognier.
S'adresser à M. TOUGHAIS, rue des Saulais. (737)

A LOUER

PRÉSENTMENT MAISON AVEC ÉCURIE Située rue des Pâiens, n° 14.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉRAIN.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance de suite, LA TRÈS-JOLIE

PROPRIÉTÉ D'ATHÉE

Située près Longué et à proximité de la gare de cette ville, sur la ligne du chemin de fer de Saumur à La Flèche.

Cette propriété, à laquelle on accède par une allée plantée de marronniers, est bordée par la rivière du Lathan, et comprend :

Une MAISON de maître, composée au rez-de-chaussée d'une cuisine avec cave à côté, d'une salle à manger, d'un salon et de deux autres pièces, d'un vestibule dans lequel se trouve un vaste escalier desservant les étages supérieurs ; au 1^{er} étage, de deux grandes chambres, dont l'une avec cabinet de toilette et prise d'eau ; dans les combles, de deux chambres à coucher, d'une salle de billard, water-closet et d'un grand réservoir à eau ; vastes servitudes, serres, salle de bains, deux petits pavillons pouvant servir de chambre, écurie, remise et sellerie avec grenier au-dessus, cour, bosquet planté d'arbres de diverses essences, avec jet d'eau ; jardin planté d'arbres fruitiers de toutes sortes ; pré planté de beaux peupliers ; le tout entourée de douves très-poissonneuses, alimentées par la rivière du Lathan et d'une contenance de soixante-treize ares dix centiares.

La plus grande facilité sera accordée pour les paiements.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e HILAIRE, notaire à Longué. (731)

A VENDRE CHIEN ÉPAGNEUL

S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.
Envoi d'échantillons sur demande.

A LOUER

PRÉSENTMENT Rue de la Petite-Bilange, APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.
S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

A VENDRE Ou à Louer MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre. S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, n° 6.

A LOUER

PRÉSENTMENT, En totalité ou par parties, MAISON Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A CÉDER BON CAFÉ

Situé au centre de la ville, Conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE ÉPICERIE ET DÉBIT

Avec Jeu de boule S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE CAVE

Propre au commerce des vins. Située place du Presbytère, à Nantilly. S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A VENDRE Moteur à Gaz

Système BÉNIER frères. Forcé deux chevaux vapeur. S'adresser à M. MARLIAC, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bérier.

A VENDRE

A L'AMIABLE, COUPES DE BOIS TAILLIS Ci-après désignées, Dépendant de la Terre de Brézé. 1^o La coupe de la Butte-de-Bourrée, contenant 16 hectares 32 ares. 2^o La coupe de Bonne-Nouvelle, contenant 1 hectare 64 ares. 3^o Un lot de Peupliers. S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux Gardes de la Terre de Brézé, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur. (735)

AVIS

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29. On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, seaux hygiéniques, etc., etc. (642)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR COUVERTURES EN ARDOISES Nouveau système perfectionné Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLE

M^a de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur. Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus. Prix Modérés.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 18.

A LOUER DE SUITE MAGASIN

Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

A LOUER

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886 UNE VASTE MAISON Place Saint-Pierre, n° 18, Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations. Ferait un très-beau magasin. Transformations au gré du preneur. S'adresser à la Ville de Paris.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire Paraissant le Samedi 12, rue Grange-Batelière, Paris Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement des officiers. ABONNEMENTS : Six mois. 7 fr. Un an. 12 On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

Offres et Demandes

ON DEMANDE une place de cocher ou de valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande un clerc se destinant au notariat.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

MERCERIE EN GROS Maison L. VINSONNEAU On demande un apprenti.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement de foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, présentant l'estomac, digestion difficile, insupportable. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la 4^e concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens. Saumur, imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coté	Dernier		Coté	Dernier		Coté	Dernier		Coté	Dernier
	préc.	cours.		préc.	cours.		préc.	cours.		préc.	cours.
3 %	81 90	81 25	Est	797 50	797 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	517
3 % amortissable	83 45	83 55	Paris-Lyon-Méditerranée	1248 75	1248 75	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	511	511	Est	371 75	371 50
3 % (nouveau)			Midi	1155	1160	— 1865, 4 %	520	518	Midi	380 50	380 25
4 1/2 %	105	105	Nord	1585	1581 25	— 1869, 3 %	466 25	467 50	Nord	391	390 50
4 1/2 % (nouveau)	109 75	109 85	Orléans	1340	1335	— 1871, 3 %	397 75	398	Orléans	382	382 50
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	865	862 50	— 1875, 4 %	519	519	Ouest	380 50	380 50
Banque de France	4950	4950	Compagnie parisienne du Gaz	1507 50	1512 50	— 1876, 4 %	518 25	518	Paris-Lyon-Méditerranée	384 50	384 50
Société Générale	455	455	Canal de Suez	2042 50	2050	Bons de liquid. Ville de Paris	528 50	529	Paris-Bourbonnais	377 50	378 50
Comptoir d'escompte	975	977 50	C. gén. Transatlantique	475	475	Obligat. communales 1879	453 50	452	Canal de Suez	585	583
Crédit Lyonnais	540	545	Russe 5 0/0 1870	92	96	Obligat. foncières 1879 3 %	453 50	454 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1328 75	1328 75				Obligat. foncières 1883 3 %	362 50	363			
Crédit mobilier		230									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
	Heure	Min.	Matin	Soir	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	3	8	matin																		
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	6	55	matin																		
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	9	13	matin																		
1 — 25 — soir,	1	25	soir																		
3 — 32 — express.	3	32																			
7 — 15 — omnibus.	7	15																			
10 — 36 — (s'arrête à Angers).	10	36																			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	3	26	matin																		
8 — 31 — omnibus.	8	31																			
9 — 37 — express.	9	37																			
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.	12	48	soir																		
4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours)	4	44																			
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)	7	4																			
10 — 24 — express-poste.	10	24																			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50 ; à Tours à 9 heures.																					